

## Procès-Verbal

Le mardi 3 mars 2015, à 19h45, dans les locaux du Conservatoire de Metz Métropole, les membres du conseil d'administration se sont réunis en :

### **Assemblée Générale Extraordinaire**

sur convocation du président.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal. Le quorum est atteint avec la présence de 10 membres du Conseil d'Administration.

La séance est ouverte à 19h45

L'ordre du jour, rappelé par le secrétaire, porte sur la :

### **Modification des statuts de l'association.**

L'article 16 qui concerne l'affiliation à la FNAPEC (fédération nationale des APEC) à laquelle l'APEC ne cotise plus (coût prohibitif pour peu de services rendus) oblige à une abrogation.

Outre la modification de cet article, une actualisation à la marge des statuts est proposée. Ainsi, les mentions « Conservatoire National de Musique, d'Art Dramatique et de Danse de Metz » sont remplacées par « Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole ». A la mention « association de parents d'élèves » est ajoutée « ... et élèves majeurs » dans tous les articles concernés.

La modification des statuts est adoptée par l'Assemblée Générale à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Metz, le 03 mars 2015

Le Président

Jean-François de Talance

Le Secrétaire

Olivier Fortin